

# EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

**Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.**

*Les liens Internet sont donnés à titre indicatif*

## 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

<b>1.1 Renseignements généraux</b>	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
<b>Modification simplifiée du PLU</b>	<b>Chauzon (07)</b>

<b>1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :</b>	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	-
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	-

## 2. Coordonnées

<b>2.1 Identification de la personne publique responsable</b>	
Qui est la personne publique responsable ?	Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	215 vieille route du Pont d'Arc BP 46 - 07150 VALLON PONT D'ARC Tel : 04 82 77 06 28 Email : <a href="mailto:urbanisme@cc-gorgesardeche.fr">urbanisme@cc-gorgesardeche.fr</a>
<b>NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	

### 3. Caractéristiques générales de votre projet

#### 3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

Oui  Non *Le SCOT du Pays de l'Ardèche méridionale prescrit le 19/11/2014 est en phase d'arrêt du projet*

#### 3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	<p>Le PLU de Chauzon a été approuvé le 15/09/2020 et a fait l'objet d'une évaluation environnementale</p> <p>Le projet concerne une modification simplifiée. Les évolutions envisagées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- intégration de 2 bâtiments aux secteurs soumis à risques naturels d'inondation afin de se conformer au PPRI</li> <li>- ajout dans l'OAP thématique Patrimoine : d'une interdiction de la couleur blanche pour les volets, menuiseries, ferronneries ; interdiction de réalisation d'auvents et de marquises pour quelques rues,</li> <li>- ajout dans le règlement pour les zones UA : « interdiction des installations et stationnement de caravanes et de camping-cars) ; ajout d'une règle de qualité architecturale pour les annexes,</li> <li>- En zone UB et UC : modification du nombre de pans de toiture autorisé, modification des règles pour les toitures terrasses, ajout d'une règle de qualité architecturale pour les annexes, précision des règles pour les clôtures,</li> <li>- en zone UC : adaptation des règles de végétalisation,</li> <li>- en zone A : définition d'une limite maximale d'implantation des annexes par rapport aux constructions principales et d'une règle d'implantation par rapport aux limites séparatives ; ajout d'une règle de stationnement des caravanes,</li> <li>- en zone N : définition d'une règle d'implantation des annexes par rapport aux limites séparatives.</li> <li>- en zone Nca : suppression des extensions de camping existant dans l'article 1 relatif aux interdiction et limitation des affectations des sols (car en contradiction avec les autorisations sous condition).</li> </ul>
-----	--------------------------------------	--

#### 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ? 413 habitants (population totale légale en 2018)

Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ? 1089 ha

Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ? Zones UA, UB, UC, A, N et Nca soit : 442 ha

Pas de modification des surfaces des zones

Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.

**Annexe à joindre** : document graphique du plan en vigueur ou du projet

Zones	Surfaces (en ha)
A	90,83
Ap	175,40
As	3,79
N	297,28
NCa	6,42
Ns	463,41
UA	5,69
UB	27,82
UC	14,08
UCa	4,66
<b>TOTAL</b>	<b>1 089,38</b>

**3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?**

**Annexe à joindre :** pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Le projet communal repose sur 3 grands axes directeurs :

- Axe n°1 : Conserver et valoriser les caractères ruraux et patrimoniaux (qualités paysagères, environnementales et architecturales) de Chauzon
- Axe n°2 : Rendre le territoire résilient aux phénomènes « extrêmes » (fréquentations saisonnières, accentuations climatiques et risques naturels)
- Axe n°3 : Positionner et maîtriser les activités touristiques comme levier de développement durable au service de la commune

**3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?**

**Annexe à joindre :** délibération engageant la procédure

Le projet de modification simplifiée vise principalement à :

- assouplir les règles de formes architecturales en zones périphériques (UB, UC),
- mieux cadrer les constructions dans le centre-village présentant un intérêt patrimonial,
- mieux cadrer le développement des annexes dans toutes les zones notamment en zones naturelles et agricoles (avec l'ajout d'une distance maximale d'implantation).

**3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?**

Oui  Non  -

**3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?**

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		Avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles sur le règlement des zones N et A sur les annexes
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

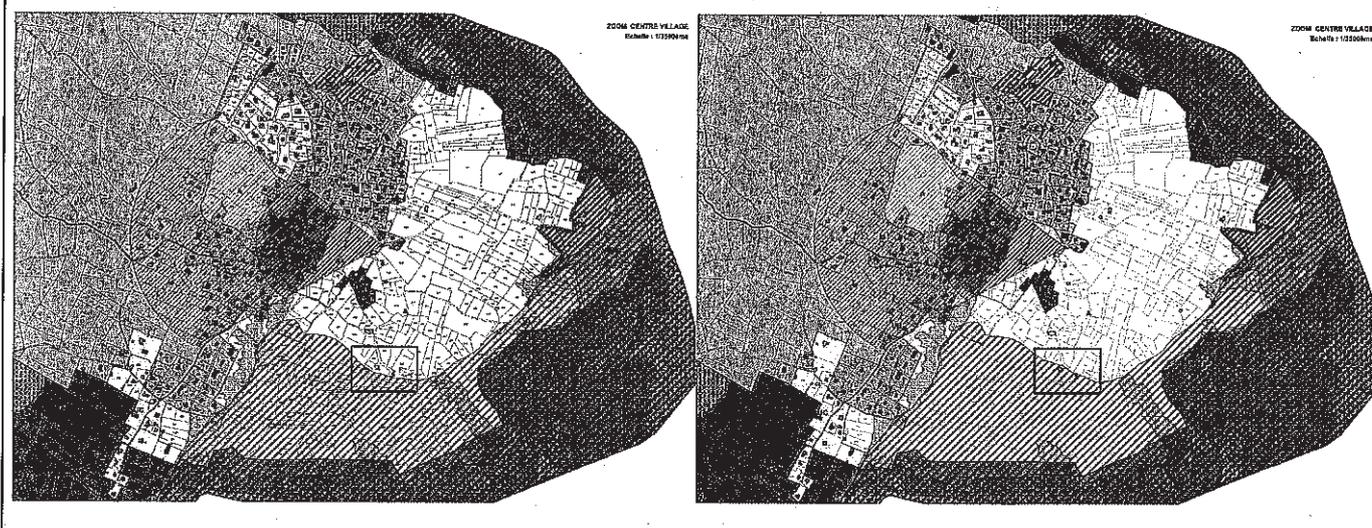
**3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...**

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la <u>loi Montagne</u> ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374.6551069,1960844,1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374.6551069,1960844,1399270</a>		X	
Les dispositions de la <u>loi Littoral</u> concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»</a>		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)			

<b>3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...</b>			
	<i>oui</i>	<i>non</i>	Le cas échéant, précisez
ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ?  <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>	X		SDAGE Rhône Méditerranée  SAGE Ardèche
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche

**3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?**  
**Annexe(s) à joindre :** Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Ajout de 2 parcelles dans les secteurs soumis à risques naturels d'inondation



## 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

<b>4.1 Présentation de votre projet</b>	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> <li><del>Commune de centralité urbaine</del></li> <li><del>Commune péri-urbaine de première couronne</del></li> <li><del>Commune péri-urbaine éloignée</del></li> <li><del>Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain</del></li> <li><del>Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural</del></li> <li>• <b>Commune rurale</b></li> <li>• Autre : .... (précisez)</li> </ul>
<b>4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :</b>	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	Non concerné
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Non concerné
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	Non concerné
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Non concerné
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Non concerné
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Non concerné
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	
Non concerné	
<b>4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :</b>	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Non concerné
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Non concerné

4.1 Présentation de votre projet	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	Non concerné
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	Non concerné
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Non concerné
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		X	
Des espaces boisés ?		X	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone A – zone dédiée à l'accueil et au développement des exploitations agricoles</li> <li>- Zone N – zone de protection des milieux naturels</li> <li>- Zone Nca – zone naturelle dédiée aux terrains de camping limités par des risques naturels ou par un intérêt écologique</li> <li>- Secteurs soumis à risques naturels d'inondation (R151-34 1° du code de l'urbanisme)</li> </ul>
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone <u>Natura 2000</u> (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? <a href="http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>	X		Zone Natura 2000 – Directive Habitats « Moyenne Vallée de l'Ardèche et ses affluents, pelouses du plateau des gras »  <i>Le projet n'emporte pas d'incidences directes ou indirectes sur la zone Natura 2000.</i>

<b>4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?	X		Vallée de l'Ardèche
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>	X		ZNIEFF 1 - Vallées de l'ardèche et de la ligne aux environs de ruoms ZNIEFF 2 - Ensemble fonctionnel forme par l'ardèche et ses affluents (ligne, baume, drobie, chassezac)
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>	X		Rivière Ardèche
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	X		L'île (boucle de Chauzon rive droite)
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? <a href="https://www.eaurmc.fr/">https://www.eaurmc.fr/</a> <a href="https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html">https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</a> <a href="http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html">http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</a>		X	
Complétez si nécessaire			

#### 4.4 Continuités écologiques

Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?
			1 « favoriser la gestion agricole des espaces de Gras »* (plateau) pour la « restauration et préservation des milieux ouverts » et la « préservation des landes à genévrier oxycèdre (cade) » ; 2 « ne pas artificialiser les cours d'eau », « maintenir en eau des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire et gérer les pressions sur la ressources », « optimiser les assainissements » et « contrôler les

#### 4.4 Continuités écologiques

espèces invasives » (rivière) pour la « préservation et gestion de la forêt alluviale et les habitats de la loutre, du castor et de la cistude » ;  
 3 « maîtriser la fréquentation dans les secteurs les plus sensibles » (falaises et grottes) pour la « préservation des habitats d'oiseaux d'intérêt communautaire ».

Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?

[http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal\\_nature\\_paysage\\_r82.map](http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map)

Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles

La trame verte et bleue de Chauzon se définit donc avant tout par son réseau de continuités écologiques définies en trois sous-trames agricoles/naturelles : humide, semi-ouverte/ouverte et boisée. Ces continuités écologiques sont maintenant protégées par une traduction réglementaire fondée sur un repérage au plan de zonage et l'établissement de règles (voir mesures et règlement écrit ainsi que la carte projet de PLU).

Au regard du schéma régional de cohérence écologique (SRCE), Chauzon y relève des Znieff de type 1 considérées comme réservoirs de biodiversité ainsi que des cours d'eau reconnus pour la « trame bleue » à « remettre en bon état » que sont l'Ardèche et la Ligne. Chauzon est également concerné par un « corridor d'importance régionale » de type fuseau définis au 1/100 000 à l'égard d'une connexion intégrant des « espaces perméables » et des réservoirs de biodiversité du plateau des Gras. Ici, c'est non seulement la préservation des réservoirs de biodiversité dont la Znieff de type 1 Gorges de la Ligne et gras de Chauzon qui sont concernées mais également la non fragmentation linéaire par l'urbanisation le long des deux axes majeurs : RD 104 et Ardèche/RD 579.

Le projet de PLU « prend en compte » le SRCE ; cela intégrant ce principe de connexion, ce « corridor de direction Nord-Ouest > Sud-Est rejoignant la rivière Ardèche » issu du SRCE.

Les zones humides ont été recensées à Chauzon dans le cadre de l'inventaire départemental et des données Natura 2000, recensements complétés par des investigations de terrain dans le cadre du PLU pour des zones humides de plus petites tailles

#### 4.5 Paysage, patrimoine bâti

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?

*Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales*

Site classé ou projet de site classé ?

[http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal\\_nature\\_paysage\\_r82.map](http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map)

Oui

Non

Si oui, le(s)quel(s) ?

Et quels sont les enjeux identifiés ?

X

Défilés de l'Ardèche et de la Ligne

<b>4.5 Paysage, patrimoine bâti</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site inscrit ou projet de site inscrit ? <a href="http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a>		X	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			

<b>4.6 Ressource en eau</b>			
<b>Captages</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
<b>Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales</b>			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		L'exploitation du réseau d'alimentation en eau potable est gérée par le Syndicat des eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA).  L'alimentation en eau potable de Chauzon est assurée par deux réservoirs (les Retords et le Majou) représentant chacun 200m3 chacun. Le réseau AEP permet la desserte de l'ensemble de la commune (soit 316 abonnés). Le rendement du réseau est compris entre 65 et 75%.  Sur le plan qualitatif des eaux distribuées sur l'ensemble du SEBA, 351 échantillons d'eau ont fait l'objet d'analyses en 2013, dont 137 analyses bactériologiques (taux de conformité = 94,9 %) et 152 analyses physico-chimiques (taux de conformité = 98 %) dans le cadre du contrôle sanitaire et 195 analyses bactériologiques (taux de conformité = 97,4 %) et 165 analyses physico-chimiques (taux de conformité = 100 %) dans le cadre de la surveillance par l'exploitant.  Les taux de conformité globaux atteignaient 93,6% pour le

#### 4.6 Ressource en eau

		<p>cadre du contrôle sanitaire et 97,4 % pour la surveillance par l'exploitant, soit un taux de conformité général de 95,7 %.</p> <p>Entre 2009 et 2013, alors que le nombre d'abonnés a augmenté de 5,7% passant de 299 en 2009 à 316 en 2013, la consommation d'eau potable à Chauzon a quant à elle très fortement augmenté puisque la consommation globale est passée de 27550m<sup>3</sup> à 32647m<sup>3</sup>, soit +18,5%.</p> <p>Les chazonnais ont ainsi vu leur consommation moyenne d'eau potable passer de 92,1 m<sup>3</sup> par an en 2009 à 103,3 m<sup>3</sup> en 2013. L'augmentation des capacités d'hébergement touristique sur la commune n'est pas neutre dans cette tendance. Les gros consommateurs (campings, gîtes...) représentent environ 11% des consommations d'eau annuelles (pour des occupations concentrées principalement sur les mois estivaux).</p>
<p>Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?</p> <p><a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a></p>	X	<p>Le coeur de village et les quartiers périphériques Nord-Est sont desservis par un réseau d'assainissement collectif. Celui-ci couvre 38% de la population chazonnaise. Le réseau d'assainissement représente 5380 mètres linéaires et est principalement séparatif. Environ 200 mètres linéaires sont encore en unitaires. Le réseau fonctionne en gravitaire mais un poste de relèvement avec 2 pompes est nécessaire pour refouler les eaux vers la station d'épuration de Ruoms. En 2010, 22% des eaux étaient parasites.</p> <p>Les autres quartiers (les Echalettes, les Traverses, les Blaches) ne disposent pas d'assainissement collectif et ont recours à un assainissement autonome. De même, les campings disposent d'assainissement autonome.</p> <p>Les études d'assainissement précédentes ont mis en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'impossibilité d'étendre le réseau d'assainissement collectif à l'ensemble de la zone agglomérée pour des raisons de coût,</li> <li>• la mauvaise aptitude des sols sur l'ensemble des côteaux (milieu karstique).</li> </ul> <p>Globalement, les installations d'assainissement apparaissent anciennes et vétustes.</p> <p>Les eaux usées recueillies en assainissement collectif sont traitées par la station de Ruoms.</p> <p>Celle-ci couvre les besoins des communes de Chauzon, Labeaume, Pradons et Ruoms. Elle a une capacité nominale d'environ 15000 équivalents habitants et une charge entrante de 9670 équivalent habitants. Chauzon représente environ 1440 équivalents habitants sur ce réseau intercommunal. La STEP de Ruoms apparaît ainsi suffisamment dimensionnée pour la décennie à venir (mais il s'agit aussi de prendre en compte la pression touristique exercée sur les réseaux). Avec un débit entrant moyen de 752m<sup>3</sup>/jour, le STEP produit 103,90 tonnes de matières sèches par an.</p>
<p>Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales</p>	X	<p>Hormis le réseau unitaire, la commune de Chauzon ne</p>

4.6 Ressource en eau			
sur votre territoire?			comporte pas de réseaux d'eaux pluviales. Les eaux de ruissellement s'infiltrent directement dans le sous-sol karstique, se rejettent dans les milieux naturels environnants ou sont stockés dans des cuves individuelles. Le positionnement en piémont du village favorise par ailleurs le déversement des eaux dans la plaine de l'Ardèche.
Complétez si nécessaire			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? <a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</a>		X	4 sites et sols pollués sont répertoriés sur la commune dans la base de données BASOL-BASIAS. Ils correspondent à : • deux anciens dépôts municipaux d'ordures ménagères (fermés en 1973 et 1980), • un atelier de forge au coeur du village, • une ancienne carrière correspondant au site de l'actuel bouldrome.
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? <a href="http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=">http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=</a>		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- zone de sismicité modérée (niveau 3 sur 5)</li> <li>- les deux tiers de la commune dont toute la partie urbanisée sont sujets à des aléas faibles de retrait-gonflement des argiles</li> <li>- la commune compte 28 cavités souterraines identifiées (grottes, avens, résurgences)</li> <li>- 1 éboulement de terrain a été recensé au Nord de la commune en limite avec la commune voisine Balazuc.</li> <li>- Le méandre de l'Ardèche ainsi que les gorges de la Ligne sont sujets à des risques de crue (élévation brutale des cours d'eau de l'ordre de 9,20 mètres avec un débit pouvant être multiplié par 100). Les secteurs concernés couvrent principalement et en quasi totalité les campings de la commune. 224 emplacements de camping sont localisés en zone</li> </ul>

4.8 Risques et nuisances			
			inondables. Le PLU initial prévoit le déport de ces emplacements (zones Nca) hors zone inondable (zone UCa).
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	X		PPRI de l'Ardèche
Nuisances ?		X	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
	Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		X
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?  Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

## 5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	✳
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	✳
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	✳
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	✳

## 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 29/06/2021 Lieu : Vallon Pont d'Arc	NOM	PRENOM
	SIGNATURE INSELIN Thomas	

